

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 11 janvier 2016 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
M. Marcel St-Jacques, conseiller  
M. Charles Rondeau, conseiller  
M. Éric Galipeau, conseiller  
M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut  
M. Daniel Quenneville, conseiller  
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Présence dans la salle : Trois (3) personnes.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R1601-001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Daniel Quenneville,  
Appuyée par Francine Jolivette  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert :

**Ordre du jour**

---

---

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA RENCONTRE</b>
----------	----------------------------------

- 0.1 Moment de réflexion
  - 0.2 Ouverture de la session
  - 0.3 Adoption de l'ordre du jour
  - 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 décembre 2015
  - 0.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 21 décembre 2015
  - 0.6 Suivi au procès-verbal
  - 0.7 Période de questions
- 

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

- 100-01 Fin d'emploi d'un employé
- 100-02 Compte rendu du comité du 5 janvier 2016
  - 100-02-1 Autorisation de paiement d'achat d'essence par carte de crédit
  - 100-02-2 Traitement du statut d'emploi de l'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement
  - 100-02-3 Suivi du dossier de M. Kevin Levesque
  - 100-02-4 FQM – ressources humaines : autorisation d'engager une dépense
  - 100-02-5 Formation sur le règlement Q 2, r.22
  - 100-02-6 Congrès de la COMBEQ – inscription
  - 100-02-7 Téléphone cellulaire du chef d'équipe

## **110 CONSEIL MUNICIPAL**

- 110-1 Renouvellement des adhésions 2016 de diverses associations ou regroupement
- 110-2 Demande de dérogation mineure – 59 chemin Poulin
- 110-3 Demande de dérogation mineure – 24 chemin Champagne
- 110-4 Emploi d'été Canada – demande de subvention
- 110-5 Hydro-Québec – Demande à la CPTAQ
- 110-6 Renouvellement de l'entente – Patinoire du parc Antonio Guertin
- 110-7 Liste des contributions aux organismes
- 110-8 Guide touristique - Édition 2016-2017
- 110-9 Remplacement du service téléphonique du Centre multiculturel de Messines
- 110-10 Demande de financement – Association pour la Protection des Lacs des Cèdres
- 110-11 ABVLBS – demande de contribution financière pour l'année 2016
- 110-12 ABVLBS – demande de reconsidération à une demande d'appui financier
- 110-13 Service des travaux publics – projets 2016 et autorisation de dépenses
- 110-14 Nomination au comité consultatif du conseil – Comité d'administration
- 110-15 Autorisation de paiement – Industries Galipeau
- 110-16 Offre de services – Services juridiques 2016
- 110-17 PG Solution – CESA 2016
- 110-18 Projet de pose de jute dans le lac Blue Sea – attestation de conformité
- 110-19 Les Archers de la Haute Gatineau – Demande à la CPTAQ
- 110-20 MMQ – Renouvellement d'assurances

---

## **130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

- 130-1 Présentation des comptes dus au 31 décembre 2015
- 130-2 Présentation des comptes payés au 31 décembre 2015
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 31 décembre 2015
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 31 décembre 2015
- 130-6 État des activités financières- Suivi du budget 2015

## **200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **300 TRANSPORT**

- 300-01 SGMMRCVG – Mandat de services

## **400 ENVIRONNEMENT**

## **500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS**

## **600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

## **700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**

## **800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-1 2015-281 projet de règlement modificateur de Grand-Remous
- 800-2 Conseil en Bref \_ MRCVG
- 800-3 Lettre du MERN – Hausse tarifs baux 2015-12-11
- 800-4 Stéphanie Vallée – Correspondance résolution R1511-294
- 800-5 Lettre au membre de la COOP Forêt de l'Aigle
- 800-6 MRCREDDO – Lettre d'invitation officielle aux Grandes Conférences sur le Climat
- 800-7 Médaille du Lieutenant-gouverneur
- 800-8 Stéphanie Vallée – Confirmation de réception de la résolution R1512-335

**900 VARIA**

**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

1000-1 Période de questions

**1100 LEVÉE DE LA SESSION**

**PROCÈS-VERBAUX**

**R1601-002**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition Charles Rondeau  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**R1601-003**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2015**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**R1601-004**

**FIN D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une rencontre des membres du conseil municipal à laquelle le directeur général et tous les membres ont assisté à l'exception de monsieur Daniel Quenneville, rencontre tenue à huit clos le lundi 7 décembre 2015 à 18h00, les membres du conseil présents ont discuté du dossier de l'employé monsieur Kevin Levesque ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité d'administration qui étaient présents étaient déjà au fait du dossier pour en avoir pris connaissance lors de deux rencontres de comité qui ont eu lieu au cours des mois précédents celle-ci ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil présents ont jugé que dans le meilleur intérêt de la Municipalité, il serait mieux de mettre fin à l'emploi de monsieur Kevin Levesque auprès de la Municipalité de Messines ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil présents ont donné comme consigne au directeur général de rencontrer M. Levesque dès son arrivée au travail le lendemain matin et de lui faire part de la décision, en lui remettant un avis écrit et en l'avisant qu'il recevra une indemnité de départ de fin d'emploi représentant deux (2) semaines régulières de salaire;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Levesque ne s'est pas présenté au travail le lendemain matin comme prévu à l'horaire et ce, sans avoir donné d'avis à son employeur, la rencontre entre le directeur général et M. Levesque a donc eu lieu le 9 décembre, à 8 :00 am, lors du retour au travail de M. Levesque ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyé par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil entérine la décision de fin d'emploi de M. Kevin Levesque par la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**R1601-005**

**AUTORISATION DE PAIEMENT D'ACHAT D'ESSENCE PAR CARTE DE CRÉDIT**

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux achats effectués par les employés ou pompiers, certaines factures se trouvent manquantes ou comportent des informations manquantes telles que le prix par litre, la quantité achetée etc...;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines factures ne sont pas rapportées à l'intérieur de délais raisonnables afin d'être traitées par le service administratif;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** dans le but de faciliter la gestion des achats d'essence auprès des fournisseurs locaux, le directeur général soit autorisé à utiliser la carte de crédit de la Municipalité afin d'acquitter les factures d'achat des produits pétroliers auprès des fournisseurs.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1601-006**

**TRAITEMENT DU STATUT D'EMPLOI DE L'INSPECTEUR ADJOINT EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution R1503-056 le Conseil a procédé à la nomination de M. Alain Caron au poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement, poste originalement saisonnier mais dont un prolongement d'embauche a été accordé par la résolution R1510-255;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une réévaluation de la charge de travail, relativement plus élevée depuis les dernières années, et des besoins spécifiques à ce poste, le comité d'administration générale recommande de modifier le statut d'emploi saisonnier de l'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement à celui de personne salariée régulière;

**CONSIDÉRANT QUE** les deniers nécessaires à la mutation du poste ont été réservés à même le budget 2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le statut d'emploi du poste de l'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement soit modifié comme étant un poste de salarié régulier et que les conditions salariales et avantages sociaux soient dictés par la politique de rémunération du personnel salarié présentement en vigueur et ce selon l'échelon 5;

**QU'**à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement M. Caron sera affecté au service d'urbanisme de la Municipalité sous les directives du directeur général et inspecteur municipal, monsieur Jim Smith

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1601-007**

**SUIVI DU DOSSIER DE MONSIEUR KEVIN LEVESQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu de la Commission des normes du travail du Québec, un avis de dépôt d'une plainte issue de monsieur Kevin Lévesque contre la Municipalité de Messines;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**DE MANDATER** la firme Deveau Avocats, conseillers juridiques de la Municipalité, afin qu'elle représente la municipalité de Messines dans ce dossier et ce sous l'autorité du maire et du directeur général.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1601-008**

**AUTORISATION DE DÉPENSES – SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES; FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉ (FQM)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération Québécoise des municipalités offrent un nouveau service exclusif à ses membres et adapté à la réalité du monde municipal en matière de gestion des ressources humaines et ce à un taux très concurrentiel;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le directeur général d'engager une dépense afin d'obtenir les services offerts par la FQM, qu'il juge nécessaires et profitables à la Municipalité en gestions des ressources humaines.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1601-009**

**FORMATION SUR LE RÈGLEMENT Q2, r22 POUR L'INSPECTEUR ADJOINT EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'autorisation de formation a été déposée par l'inspecteur en bâtiment et en environnement au comité d'administration;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation est présentée par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) à Saint-Jérôme les 4 et 5 février prochain, au coût de 515.00\$ en plus des taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Daniel Quenneville,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement à suivre la formation offerte par la COMBEQ sur le règlement Q2, r22;

**QUE** le déboursé de la somme de 515.00\$ en plus des taxes applicables est autorisé à la COMBEQ sur présentation de la facture. **Il est de plus résolu** d'autoriser les frais inhérents au suivi de cette formation, sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1601-010**

**AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'autorisation de participer au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) a été déposée par l'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement, monsieur Alain Caron;

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès de la COMBEQ se tiendra dans la ville de Rivière-du-Loup du 28 au 30 avril 2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la participation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement au congrès annuel de la COMBEQ, à Rivière-du-Loup, du 28 au 30 avril 2016. **Il est de plus** autorisé, les frais d'inscription et de déplacement qui seront acquittés sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1601-011

**AUTORISATION DE REMPLACEMENT DU TÉLÉPHONE CELLULAIRE DU CHEF DE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le téléphone cellulaire du chef de service des travaux publics présente de sérieux problèmes de fonctionnement rendant les conversations difficiles et souvent à peine audible;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité d'administration recommandent le remplacement de l'appareil qui ne possède plus de garantie au niveau de la réparation ou du remplacement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le remplacement du téléphone cellulaire du chef d'équipe par un téléphone de type « intelligent » SONIM XP7 en plus d'un étui durable en nylon. De plus il est autorisé au directeur général de signer au nom de la municipalité de Messines un contrat d'une durée de trois ans auprès du fournisseur de Bell mobilité aux conditions et avantages jugés les mieux appropriées aux besoins présents.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1601-012

**RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS 2016 DE DIVERSES ASSOCIATIONS ET REGROUPEMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** dans un souci d'assurer à ses officiers une source de référence et d'accompagnement, le Conseil est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que ces derniers adhèrent annuellement aux diverses associations selon leur champ de responsabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que celle-ci adhère annuellement à diverses associations ou regroupements qui ont comme objectif d'informer les acteurs du monde municipal ou de représenter les municipalités auprès des instances gouvernementales ou autres;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'adhésion ou l'inscription aux associations ou regroupements pour l'année 2016, tel qui suit à savoir :

N°	ASSOCIATION OU REGROUPEMENT	DESCRIPTION	FRAIS D'ADHÉSION (en plus des taxes applicables)
1	ADMQ	Directeur général (cotisation annuelle : 432\$, assurance : 294\$)	726.00\$
2	COMBEQ	Directeur général – inspecteur municipal	325.00\$
		Inspecteur en bâtiment et en environnement	215.00\$

3	FQM	Municipalité de Messines adhésion 2016	1 680.13\$
4	Québec Municipal	Service Internet 2016	280.00\$
5	CCMVG	Carte de membre CCMVG 2016	159.50\$
6	ACSIQ	Chef Pompier	245.00\$

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1601-013**

**DM-2015-08 AFIN DE RÉGULARISER L'EMPIÈTEMENT DANS LA MARGE AVANT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL, 59 CHEMIN POULIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité CCU dans son rapport DM-2015-08 recommande aux membres du conseil d'octroyer une dérogation mineure (DM) relative à la marge de recul avant du bâtiment principal (garage avec logement au loft) construit en 2007, dont celui-ci a fait l'objet d'un permis de construction émis par le service d'urbanisme de la Municipalité, portant le numéro de permis : 2007-0186 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier de demande de dérogation mineure tel que déposé au comité était accompagné d'un plan d'implantation préparé par monsieur Ghislain Auclair, arpenteur-géomètre (A.G.), du groupe AGR Sat Inc., de Maniwaki, portant le numéro de dossier 15M-426, sous sa minute 7838 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil **accorde** une dérogation mineure relative à l'empiètement du bâtiment principal (garage avec logement au loft) dans la marge avant sur rue. Par conséquent, diminuer la marge avant dudit bâtiment à 12.95 mètres, au lieu de 13.41 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage en vigueur.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal :** Que le plan d'implantation préparé par Ghislain Auclair, A.G., mentionné en référence ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

**R1601-014**

**DM-2015-07 AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DANS LA MARGE AVANT DU 24, CHEMIN CHAMPAGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité CCU dans son rapport DM-2015-07 recommande aux membres du conseil d'autoriser une dérogation mineure (DM) à monsieur Paul Gratton, propriétaire du 24, chemin Champagne et ce, afin de lui permettre de construire un garage dans la marge avant ;

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier de demande de dérogation mineure (DM) tel que déposé, était accompagné d'un plan d'implantation préparé par monsieur Ghislain Auclair, arpenteur-géomètre (A.G.), du groupe AGR Sat Inc., de Maniwaki, portant le numéro de dossier 15M-407, sous sa minute 7852 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau  
Appuyée par Daniel Quenneville  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil **accorde** une dérogation mineure à monsieur Gratton et ce, afin de diminuer la marge avant applicable à 6.82 mètres au lieu de 12 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage en vigueur.

Par conséquent, le nouveau garage de monsieur Gratton pourrait être implanté à 6.52 mètres, en marge avant.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal :** Que le plan d'implantation préparé par Ghislain Auclair, A.G., mentionné en référence ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

**R1601-015**

**DEMANDE D'UN PROJET AUPRÈS D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA**

**CONSIDÉRANT QU'**emploi d'été Canada est une initiative du gouvernement du Canada et qui accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été pour les étudiants âgés de 15 à 30 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la période de présentation des demandes sera du 4 janvier 2016 au 26 février 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite obtenir 1 projet d'emploi pour l'entretien de ses parcs et espaces verts et ce pour une période de 12 semaines;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Daniel Quenneville,  
Appuyé par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le directeur général à présenter une demande de projet dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada » dans le but d'obtenir du financement dans la création d'un emploi d'été pour étudiant d'une durée de 12 semaines.

**ADOPTÉ**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1601-016**

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE – DES PARTIES DE LOTS TEL QUE DÉCRIT EN ANNEXE 1, CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION DE GATINEAU, MUNICIPALITÉ DE MESSINES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Hydro-Québec pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, des parties de lots, du cadastre officiel du Québec, circonscription de Gatineau, dans la municipalité de Messines, tel que décrit en annexe 1, documents préparés pour cette fin par monsieur François Gendron, Arpenteur-Géomètre, sous sa minute 306 de la firme d'arpenteurs-géomètres Picard et Picards Inc de Québec, Québec en date du 20 octobre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande rencontre les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone

agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**DE RECOMMANDER** à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation pour des fins autres que l'agriculture des parties de lots, du cadastre officiel du Québec, circonscription de Gatineau, dans la municipalité de Messines, tel que décrits en annexe 1, documents préparés pour cette fin par monsieur François Gendron, Arpenteur-Géomètre, sous sa minute 306 de la firme d'arpenteurs-géomètres Picard et Picards Inc de Québec, Québec en date du 20 octobre 2015.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal** : l'Annexe 1 telle que mentionnée ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution.

**R1601-017**

**PATINOIRE DU PARC ANTONIO GUERTIN – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain du Parc Antonio Guertin où se situe la patinoire dans le secteur Farley n'est pas muni d'un puits permettant l'entretien de la patinoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a conclu une entente de fourniture en eau pour l'entretien de la patinoire du secteur Farley avec les propriétaires du 32, chemin Guertin (Voir résolution #2006-01-7106);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Messines souhaite renouveler l'entente 2006 avec les propriétaires du 32, chemin Guertin;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le renouvellement de l'entente entre la municipalité de Messines et les propriétaires du 32, chemin Guertin, monsieur Daniel Crytes et madame Michèle Guilbeault, relativement à l'approvisionnement en eau pour l'année 2016 selon les termes de la résolution #2006-01-7106 et par conséquent autorise le paiement des frais d'utilisation pour l'année 2016 au montant de 165\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1601-018**

**LISTE DES CONTRIBUTIONS 2016 AUX DIFFÉRENTS ORGANISMES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil est sollicité annuellement par des organismes ou par des particuliers pour des projets spécifiques, œuvrant sur le territoire municipal ou sur la scène régionale afin d'obtenir une contribution financière;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'élaboration du budget 2016, le Conseil a reçu toutes les demandes qui lui étaient adressées, certaines étant d'intérêt pour la Municipalité et méritaient d'être appuyées.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une contribution financière aux organismes ou aux particuliers pour des projets spécifiques, tel qui suit à savoir :

N°	DEMANDES PROVENANT ORGANISMES OU PARTICULIERS	DESCRIPTION	Montant (en plus des taxes applicables)
1	Carrefour Jeunesse Emploi	Contribution financière 2016, 2017 et 2018	300.00\$
2	L'ASO	Contribution financière	200.00\$
3	CHGA FM	Proposition publicitaire clé en main	1 510.00\$
4	Paroisse l'Assomption	Bulletin paroissial	200.00\$
5	RPEVG	Adhésion 2016	250.00\$
6	Denis Côté	Projet de conservation et mise en valeur des croix de chemin	3 500.00\$

**ADOPTÉE****Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1601-019****TVG- GUIDE TOURISTIQUE ESPACE PUBLICITAIRE**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le paiement et le renouvellement de l'espace publicitaire sur un format d'une demie page dans le guide touristique de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2016-2017, et ce pour un montant de 400.00\$ \$ en plus des taxes applicables. Il est à noter que le conseiller monsieur Eric Galipeau sera responsable de ce dossier.

**ADOPTÉE****Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1601-020****AUTORISATION DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE DU BUREAU MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le système de téléphonie du bureau municipal n'offre plus qu'un rendement de base et que son fonctionnement est jugé précaire;

**CONSIDÉRANT QU'**il est jugé opportun dans le cadre du remplacement du système téléphonique d'intégrer le système téléphonique de la bibliothèque et de la caserne incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'élaboration du budget 2016, une somme de 4 000.00\$ a été réservée à cette fin;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de soumission a été envoyée à deux fournisseurs de service téléphonique soit Bell; pour un service de type conventionnel ainsi qu'à Réseau Picanoc pour un service de téléphonie IP;

**CONSIDÉRANT QU'**une analyse des offres reçues a été réalisée tel qui suit à savoir :

DESCRIPTION	BELL	PICANOC
Matériel (équipements)	4 898.85\$	2 434.00\$
Installation et formation	1 500.00\$	800.00\$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>6 398.85\$</b>	<b>3234.00\$</b>

**Note :** Bell offre, en supplément, un contrat d'entretien du système téléphonique soumissionné au montant de 1 209.06 pour une période de trois ans.

**CONSIDÉRANT QU'**une analyse des frais de services mensuels démontre une diminution annuelle des frais de services de l'ordre de ± 1 800\$ en adhérant au service IP, tel que proposé par Réseau Picanoc;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Daniel Quenneville,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Jim Smith d'engager une dépense et de signer au nom de la Municipalité l'offre de service avec Réseau Picanoc, portant le numéro 82998-3758v2, pour le remplacement du système téléphonique.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1601-021**

**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES LACS DES CÈDRES (APLC) –  
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** l'APLC a déposé, auprès de la municipalité de Messines, une demande de contribution financière pour l'année 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil sont d'avis que les associations de lac sont des acteurs importants dans la réalisation d'actions pour la préservation de la qualité de l'eau de nos lacs, que sans leur implication et leur engagement, les petites municipalités, telle que la municipalité de Messines ne pourrait suffire par elle-même à ce chapitre, que souvent les actions posées par les associations dépassent largement les contributions financières demandées et lorsque que les projets avancés sont conformes à la vision municipale ceux-ci méritent d'être soutenus financièrement;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de l'APLC, requête datant du 3 novembre 2015, dans lequel l'association espère une contribution financière de l'ordre de 4 320.00\$ pour l'année 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse de la demande par les membres du conseil, la somme de 4 000.00\$ a été réservée à même du budget 2016 à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Denis bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil autorise une aide financière à l'APLC pour l'année 2016 de l'ordre de 4 000.00\$ et ce, pour les projets, tels qui suit à savoir :

PROJET	DESCRIPTION	MONTANT ALLOUÉ
1	Entretien des sentiers	1 100.00\$
2	Plan directeur de l'eau	700.00\$
3	Gestion des castors	1 500.00\$
4	Panneaux de communication	700.00\$

❖ Que la requête produite par l'APLC, datant du 3 novembre 2015 dont le texte intégral est réputé annexé aux présentes comme s'il était au long reproduit.

**QUE** le Conseil autorise le déboursé de l'aide financière sur réception des pièces justificatives pour chacun des projets une fois réalisés.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal :** Tout projet qui fait l'objet de la présente autorisation qui est modifié en partie ou en totalité, ou qui est remplacé par un autre projet devra faire l'objet d'une demande de modification écrite à l'attention du conseil municipal. Le Conseil se réserve le droit d'accepter de transférer ou non l'aide financière à ce nouveau projet.

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1601-022**

**ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BLUE SEA (ABVLBS) – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ABVLBS a déposé, auprès des municipalités de Blue Sea et de Messines une demande de contribution financière pour l'année 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil sont d'avis que les associations de lac sont des acteurs importants dans la réalisation d'actions pour la préservation de la qualité de l'eau de nos lacs, que sans leur implication et leur engagement, les petites municipalités, telle que la municipalité de Messines ne pourrait suffire par elle-même à ce chapitre, que souvent les actions posées par les associations dépassent largement les contributions financières demandées et lorsque que les projets avancés sont conformes à la vision municipale ceux-ci méritent d'être soutenus financièrement;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de l'ABVLBS, demande datant du 29 octobre 2015 dont celle-ci se chiffre à 6 710.00\$, répartie à part égale entre les municipalités de Blue Sea et de Messines, soit une somme de 3 355.00\$ par municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**en plus du montant mentionné ci-dessus, l'association demande une deuxième contribution financière à la municipalité de Messines pour l'année 2016, de l'ordre de 15 750.00\$. Montant qui servira à l'installation d'une jute sur certains peuplements critiques de myriophylles à épi situés dans le secteur de la mise à l'eau publique de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'analyse de la première demande de contribution financière de l'ordre de 6 710.00\$ à coût partagé entre les municipalités de Blue Sea et de Messines, une somme de 2 955.00\$ a été réservé à même du budget 2016 à cette fin;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la deuxième partie de la demande, soit d'une contribution financière pour l'installation de jute dans le fond du lac, le Conseil déclare vouloir en apprendre d'avantage avant de se prononcer en rapport avec ce projet. Une rencontre entre les membres de l'association et la Municipalité sera convoquée au cours des prochaines semaines afin de faire la lumière sur ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise une aide financière à l'ABVLBS pour l'année 2016 de l'ordre de 2 955.00\$ et ce pour les projets tels qui suit à savoir :

PROJET	DESCRIPTION	MONTANT ALLOUÉ
1	Participation au programme du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du MDDELCC, qui inclut des relevés et des analyses pour la détermination et le suivi de la qualité de l'eau des lacs Blue Sea (4 stations), Profond, Beaudry (Allard), Laverdure, Grant, Grenon, Roberge, Castor et/ou Clément selon les recommandations et les disponibilités du RSVL	1 205.00\$
2	Continuation de notre programme de démarcation des peuplements importants de myriophylle à épi dans le lac Blue Sea afin de minimiser leur propagation et de sensibilisation de la population locale et des visiteurs.	500.00\$
4	Conception, élaboration et production de matériel d'information (y compris l'installation de panneaux d'information à des sites stratégiques) afin de sensibiliser la population locale, les villégiateurs et les visiteurs aux problématiques liées aux algues-bleu vert et aux espèces exotiques envahissantes et particulièrement à la propagation du myriophylle à épi.	1 250.00\$

❖ Que la requête produite par l'ABVLBS datant du 29 octobre 2015 dont le texte intégral est réputé annexé aux présentes comme s'il était ici au long reproduit.

**Note :** La somme de 400\$ afin de produire une demande de c.a. auprès des instances nécessaires permettant d'installer la jute dans le lac, n'a pas été retenue compte tenu que le conseil a choisi de ne pas se prononcer sur ce projet présentement.

**QUE** le Conseil autorise le déboursé de l'aide financière sur réception des pièces justificatives pour chacun des projets une fois réalisés.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal :** Tout projet qui fait l'objet de la présente autorisation qui est modifié en partie ou en totalité, ou qui est remplacé par un autre projet devra faire l'objet d'une demande de modification écrite à l'attention du conseil municipal. Le Conseil se réserve le droit d'accepter de transférer ou non l'aide financière à ce nouveau projet.

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1601-023**

**ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BLUE SEA (ABVLBS) – DEMANDE DE RECONSIDÉRATION RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPUI FINANCIER**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'élaboration des prévisions budgétaires par le Conseil, ce dernier a choisi de ne pas traiter la demande de contribution financière pour la pose de jute dans le lac Blue Sea;

**CONSIDÉRANT QUE** la décision du conseil relativement à la pose de jute dans le lac, de même que la demande d'aide financière reliée à la demande d'un c.a. auprès des instances appropriées ont été retranchées des sommes d'aide financière allouées pour 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**après que le président de l'ABVLBS, monsieur Dick Ryan ait pris connaissance de la décision du conseil de retrancher le montant relié à la production d'une demande de c.a., ce dernier a fait parvenir un courriel à la Municipalité afin d'informer le Conseil que la demande de c.a. comportait deux

volets, soit le premier volet demandant l'autorisation de pose de jute par les deux municipalités, Blue Sea et Messines et le deuxième volet qui permettrait aux propriétaires riverains d'installer une jute devant leur propriété;

**CONSIDÉRANT QU'**à la lumière de cette nouvelle information, le Conseil déclare que malgré le fait qu'il n'est pas prêt à prendre une décision sur la participation de la Municipalité dans ce projet, le Conseil n'est pas en opposition avec cette initiative;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une contribution additionnelle à l'ABVLBS pour l'année 2016, soit la somme de 400\$ permettant de produire la demande de c.a. pour l'installation d'une jute dans le lac Blue Sea.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1601-024**

**SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS – PROJETS 2016 - AUTORISATION DE DEPENSES**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année 2016, le Conseil a retenu la somme de 30 000.00\$ pour permettre l'achat de certains équipements ou travaux d'amélioration d'infrastructures pour le service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le directeur général d'engager une dépense pour l'achat de biens ou de travaux d'amélioration pour le service des travaux publics et ce, pour un montant maximal de 30 000.00\$, incluant les taxes applicables.

**LISTE DES PROJETS RETENUS**

N°	DESCRIPTION
1	Achat et installation d'une roulotte de chantier : la roulotte servira de local pour les employés du service et d'un espace de bureau pour le chef d'équipe
2	Construction d'une rampe de service permettant aux employés de faire de la maintenance sur les véhicules de voirie.
3	Récupérer l'abri de la voirie situé sur le terrain de la caserne incendie pour l'installer sur le site du service des travaux publics. Aménager le terrain pour recevoir l'abri (couler une dalle et construire un muret en béton). La nouvelle infrastructure servira pour entreposer la réserve d'asphalte servant à la réparation des nids de poule du réseau routier municipal.
4	Achat de sono tube et béton nécessaire pour l'installation d'une clôture sur le site du Dépôt des Cèdres (clôture en inventaire).
5	Achat de divers outils : génératrice, pompe à l'eau, réservoir de Sand blast et une chaufferette au Kérosène

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1601-025

**NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF DU CONSEIL - COMITÉ D'ADMINISTRATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le maire, monsieur Ronald Cross, propose la nomination du conseiller Denis Bonhomme à titre de nouveau membre au comité consultatif en administration de la municipalité de Messines;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Denis Bonhomme accepte de siéger à titre de membre du comité d'administration;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**DE NOMMER** le conseiller, monsieur Denis Bonhomme, membre du comité consultatif en administration de la municipalité de Messines.

**ADOPTÉE**

R1601-026

**AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Daniel Quenneville,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le paiement au montant de 2 448.48 \$ en plus des taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

<b>Facture no :</b>	<b>Montant facturé (taxes incluses)</b>
6362	68.99
6367	149.14
6368	338.26
6372	88.47
6373	213.08
6374	129.69
6375	119.90
6380	1707.63
<b>TOTAL</b>	<b>2815.16\$</b>

**ADOPTÉE**

Note au procès-verbal 1: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

R1601-027

**SERVICES JURIDIQUES- OFFRE DE SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité avait retenu la firme d'avocat conseil Deveau, Bourgeois, Gagné Hébert et associés pour ses besoins en services juridiques pour l'année 2015 et que ledit mandat a pris fin le 31 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu deux offres de services juridiques pour l'année 2016, soit une première offre de Me Sylvain Lefebvre de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné Hébert et associés, de Gatineau et une deuxième offre de Me Rino Soucy de la firme Caza Marceau + Soucy Boudreau de Laval;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse des deux offres de service reçues, le Conseil se dit satisfait du service rendu par la firme d'avocat conseil Deveau, Bourgeois, Gagné Hébert et associés en 2015;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Daniel Quenneville,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité de Messines retient l'offre de services juridiques soumise par Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, laquelle se décrit comme suit :

- **Durée du contrat** : 1 an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016;
- **Pour tous les mandats demandés** : Taux horaire de 150\$ de l'heure, taxes et déboursés en sus;
- **Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes** : 10% du montant récupéré, taxes et déboursés en sus, n'incluant toutefois pas les procédures d'exécution;
- **Autre service offert** : Consultation téléphonique, à un nombre d'heures illimitées, sans frais;
- **Personnes autorisées à consulter** : le maire, le directeur général, l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

**QU'**advenant le choix de la Municipalité de procéder à la vente d'un immeuble pour défaut de paiement de taxes, la Municipalité se réserve le droit de retenir les services de la MRC, vente par shérif ou de la firme d'avocat conseil Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, pour représenter la Municipalité au cours d'une telle démarche. La Municipalité retiendra l'option la moins dispendieuse.

**ADOPTÉE**

**R1601-028**

**PG SOLUTIONS- CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA)**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le renouvellement et le paiement du contrat d'entretien et de soutien des applications, auprès de la firme PG Solutions pour l'année 2016 au montant de 11 355.00\$ en plus des taxes applicables.

Facture numéro CESA18546 – PG Megagest – 6 075.00 \$

Facture numéro CESA18233 – Gestionnaire municipal- 4 610.00 \$

Facture numéro CESA18745 – Accès cité – UEL- 670.00\$

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1601-029**

**PROJET DE POSE DE JUTE DANS LE LAC BLUE SEA – ATTESTATION DE CONFORMITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme L'ABVdes7 de Gatineau se prépare à déposer au nom de l'Association du Bassin Versant du lac Blue Sea (ABVLBS), une association légalement constituée ayant comme mission la protection et la mise en valeur du lac Blue Sea et du ruisseau Blue Sea, une demande de certificat d'autorisation (CA) lui permettant de procéder légalement à une activité qui se déroule dans un milieu aquatique;

**CONSIDÉRANT QUE** le lac Blue Sea est au prise avec un problème d'invasion de myriophylle à épi depuis de nombreuses années et l'ABVLBS souhaite procéder à la mise en place de toile de jute comme méthode de contrôle du myriophylle à épi;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la municipalité de Messines déclarent avoir pris connaissance du rapport préparé par l'ABVdes7 «Délimitation des herbiers de myriophylle à épi au lac Blue Sea, MRC de la Vallée de la Gatineau », datant du mois de novembre 2015 et de sa conclusion qui suggère la pose de jute comme mesure de contrôle;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil déclarent être favorables à la pose de jute dans le lac Blue Sea;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyé par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**Que** le conseil de Messines appui l'ABVLBS dans sa démarche afin d'obtenir auprès des autorités compétentes toutes les autorisations nécessaires lui permettant de procéder à la pose de jute dans le lac Blue Sea.

**Que** le projet de pose de jute dans le lac Blue Sea ne contrevient à aucun règlement municipal

**ADOPTÉE**

**R1601-030**

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE –LOTS 5 204 918 et 5 204 739, CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION DE GATINEAU, MUNICIPALITÉ DE MESSINES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par l'association les Archers de la Haute Gatineau afin d'obtenir de cette Commission l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, sur les lots 5 204 918 et 5 204 739, du cadastre officiel du Québec, circonscription de Gatineau, dans la municipalité de Messines, afin de tenir une compétition de tir à l'arc provincial;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande rencontre les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 26 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricole stipule que « sauf dans le cas et conditions déterminés par règlement pris en vertu de l'article 80, ***dans une région agricole désignée, une personne ne peut, sans l'autorisation de la commission, utiliser un lot à une fin autre que l'agriculture*** »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**DE RECOMMANDER** à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation pour des fins autres que

l'agriculture sur les lots 5 204 918 et 5 204 739, du cadastre officiel du Québec, circonscription de Gatineau, dans la municipalité de Messines, soit une autorisation de tenir une compétition de tir à l'arc provincial.

**ADOPTÉE**

**R1601-031**

**MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le renouvellement et le paiement de la police d'assurance municipale avec la MMQ pour l'année 2016 et ce au coût de 28 144.00\$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**R1601-032**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 DÉCEMBRE 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition Charles Rondeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le rapport des comptes dus au 31 décembre 2015, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 46 627.78\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1601-033**

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 26 novembre 2015 au 31 décembre 2015, pour la somme de 81 864.51\$,

Détail des comptes payés :

<b>NOMBRE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
6	Chèques fournisseurs émis	41 861.22\$
28	Prélèvements électroniques	40 003.29\$
	<b>TOTAL :</b>	<b>81 864.51\$</b>

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1601-034**

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 26 novembre 2015 au 31 décembre 2015, dont celle-ci représente la somme de 61 520.72\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1601-035**

**RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 DÉCEMBRE 2015**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 256-2006, le Directeur général/Secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du Directeur général/Secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 26 novembre au 31 décembre 2015, dont celui-ci représente une somme de 7 578.79\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**TRANSPORT**

**R1601-036**

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (SGMMVG)–MANDAT DE SERVICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a adopté par sa résolution R15SE12-355 le programme triennal immobilisation 2016-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite retenir les services du SGMMVG pour l'élaboration des plans et devis tel que mentionné au plan triennal en immobilisation, pour les projets #4, #5 et #7 du PTI;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le directeur général de mandater le service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et d'engager une dépense nécessaire à la préparation des plans et devis pour le projet #4,#5 et#7 du plan triennal en immobilisation 2016-2018 de la municipalité de Messines

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**LEVÉE DE LA RÉUNION**

**R1601-037**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19h40.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Ronald Cross  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jim Smith  
Directeur général